

DECISION D'ATTRIBUTION DE PRIME OPERATION LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES RAGONDINS

2025 11 24 - O I DP

Le Président,

Vu, la délibération n°20231120-14DCC du Conseil communautaire du 20 novembre 2023, dûment transmise en Préfecture de l'Ain le 20 novembre 2023, portant délégation d'attribution au Président ;

Vu, la demande de subvention enregistrée le 17 novembre 2025

Vu, l'attestation délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain en date du 17 novembre 2025,

DECIDE,

<u>Article 1er</u>: Conformément aux charges et conditions énoncées au sein de la délibération n° 20231120-14DCC du Conseil communautaire du 20 novembre 2023, il est attribué l'aide financière suivante dans la limite des crédits inscrits au budget :

Bénéficiaire	Adresse	Nombre de ragondins capturés	Montant (en euros)
Société de chasse de LAIZ	291 Chemin des Tonges 01290 LAIZ	276	276€

A Pont-de-Veyle, le 17/11/2025

Le Président.

Christophe GREFFET.

Notifié au bénéficiaire le :
Signature du représentant du bénéficiaire :